



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru

Président

Docteur Nicole Smolski

Vice-Présidente

Communiqué de presse du 3 mai 2009

Le gouvernement a décidé l'euthanasie active du service public hospitalier : la communauté hospitalière se mobilise.

Le SNPHAR se réjouit de la mobilisation de l'ensemble des personnels hospitaliers, à travers la France, contre la loi HPST, lors de la journée historique du 28 avril 2009. Voilà 6 mois que le SNPHAR alerte la communauté médicale sur les effets délétères de ce texte, nous nous félicitons donc de la réussite de cette mobilisation.

Malgré l'ampleur du mouvement, la Ministre de la santé continue à refuser de suspendre la procédure d'analyse parlementaire en urgence qui seule permettrait d'engager un véritable débat démocratique des acteurs de santé.

Le SNPHAR se félicite du **report en 2018 de la convergence tarifaire intersectorielle** (mais pourquoi pas une annulation ?), **gagnée grâce au mouvement des médecins hospitaliers engagés depuis plusieurs mois contre la casse du service public hospitalier**. Les reculs de ce gouvernement se font décidément que dans les rapports de force. La tentative d'appropriation de cette avancée par la FHF de ne laisse personne dupe.

Le SNPHAR rappelle le **danger pour nos concitoyens de la disparition programmée du service public hospitalier au profit de missions de service public** attribuées aux établissements de santé publics ou privés, selon le bon vouloir des directeurs des futures Agences Régionales de Santé (ARS). La crise actuelle de la grippe porcine et la mobilisation de tous les agents hospitaliers montrent bien la nécessité d'un service public réactif, disponible et compétent. **Quand l'hôpital sera démantelé, comment ces urgences sanitaires seront-elles prises en charge ?**

Le recul de notre Ministre, bafouant les amendements votés pourtant démocratiquement à l'Assemblée dits amendements Bur et Prél, rend la Loi HPST encore plus déséquilibrée : le secteur 2 est de nouveau libre. **Que ne ferait-on pas pour éviter de mettre certains internes dans la rue, à quelques semaines des élections européennes ?**

Le puzzle commencé avec les réformes précédentes (nouvelle gouvernance, T2A 100%, réformes statutaires des médecins hospitaliers) sera finalisé par la Loi HPST : une asphyxie budgétaire hospitalière programmée, menée par des commis de l'Etat et leurs alliés, sous-tendue par le transfert des activités rentables au secteur libéral, sans plus de contre partie. Mais les acteurs de terrain des hôpitaux ont compris, et de moins en moins de médecins acceptent de collaborer à ce projet de destruction organisée.

Le SNPHAR réitère fortement sa volonté d'établir des Etats Généraux de la Santé, exigés aujourd'hui par l'ensemble de la communauté médicale, et s'associe aux prochains mouvements prévus contre la Loi HPST.

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr